



Le Président-directeur

Décision DFJM/DG/2026/65
portant nomination du référent déontologue et laïcité de l'Etablissement public du musée du Louvre

Le Président-directeur,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 124-2, L. 124-3 et R. 124-2 à R. 124-23 ;

Vu le décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu le décret du 25 février 2026 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu la décision DFJM/DG/2023/48 de la Présidente-directrice portant instauration d'un référent déontologue au sein de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu la décision DFJM/DG/2023/49 de la Présidente-directrice portant instauration d'un référent laïcité au sein de l'Etablissement public du musée du Louvre,

Décide :

Article 1. Madame Eva Duret est nommée référente déontologue et laïcité de l'Etablissement public du musée du Louvre pour une durée de trois ans, en renouvellement de ses fonctions.

Article 2. L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet du musée du Louvre.

Fait à Paris, le 4 août 2026

Christophe Leribault